

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2012

Présents : Mesdames CORDIER THOMAS VERCRUYSSSE et Messieurs COLLETTE POULAIN, BARRUET MESSIO LAURENT PARROT LEHMANN WRZUCHOL.

Absent excusé : Monsieur TOFFIN.

Secrétaire de séance : .Monsieur BARRUET.

Ordre du jour :

- Lecture du compte rendu de la séance précédente.
- PLU : révision ou modification.
- Taxe sur les eaux usées.
- Mise en place d'un marché.
- Avancement de grade du personnel.

Informations diverses :

- Feux R.D 1017.

*

*.

*

Lecture du compte rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité avec la remarque suivante :

Monsieur PARROT informe les membres du conseil municipal qu'il ne signera pas le compte rendu étant donné que différentes remarques de sa part ne figurent pas dans celui-ci.

PLU

Monsieur Le Maire énumère les possibilités qui sont proposées pour la mise en conformité du document d'urbanisme avec le scot de la CCPOH et du grenelle 2 (norme énergétique et développement durable).

Une révision simplifiée est possible qui reprend les points nécessaires à la conformité, son coût s'élève à environ 15 000 € subventionné à hauteur de 3000 € environ et qui modifie peu l'orientation politique de la commune (ex : passage de terre agricole en urbanisme ou zone industrielle), sa durée est de 12 mois.

La révision complète consiste à revoir dans sa globalité le document d'urbanisme, le coût estimé est de 30 000 € subventionné au maximum à hauteur de 80 % (Etat, Conseil Général) et la durée oscille entre 18 et 24 mois.

Au préalable, une formation d'une matinée dispensée par le CAUE de Beauvais a été suivie par Mrs Collette, Poulain, Barruet et Mme Thomas.

La révision complète et la délégation au maire pour toutes démarches administratives pendant la procédure sont votées à l'unanimité.

Un gros travail attend les élus durant les prochains mois, il est nécessaire de constituer une commission interne PLU, celle-ci se réunira au minimum une fois par mois (en matinée ou en après-midi).

Membre de la commission : Mmes Thomas, Vercruysse, Cordier et Mrs Collette, Poulain, Messio, Barruet, JPW, Parrot.

TAXE EAUX USEES

Monsieur Le Maire évoque le projet. à ce jour, Saint-Martin-Longueau est la seule commune du secteur à ne pas posséder une comptabilité M49, celle-ci a pour but de collecter des recettes pour les frais d'étude et les travaux sur le réseau qui ne seront pas supportés par le budget général de la commune.

Monsieur Le Maire détaille les éléments de la facture actuelle des ménages.

Le débit des eaux claires rejetées sur SML est donné :

2008 = 60 000 m³

2009 = 59 932 m³

2010 = 56 816 m³

Une simulation de recette est réalisée avec une base de 0,30 cts/m³.

Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité la création d'une comptabilité M49.

Le montant de la cotisation est fixé à 0,20 cts/m³ : vote :

pour : 10

Abstention : 1 (M Parrot).

MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ

M BARRUET avait l'année dernière pris contact avec des commerçants ambulants, mais aucun créneau n'était disponible, il les a de nouveau sollicités cette année et une opportunité s'est dégagée le jeudi matin.

Une autorisation provisoire d'utiliser le domaine public a été accordée pour la mise en œuvre début mars répondant au souhait des commerçants.

Le marché est composé :

- Un primeur
- Un fromager
- Marchand de vêtements
- Poissonnier (à partir du 29 mars de 10h à 12h).
- Mme VERCRUYSSSE précise que le lieu d'implantation a été vu avec les artisans.

M Parrot s'étonne d'avoir eu l'information par le journal communal et évoque un problème de calendrier des décisions.

M Barruet lui fait remarquer que le projet a été présenté au dernier bureau élargi dans lequel il est généralement absent.

L'efficacité dans l'intérêt de la population étant essentielle, le bureau élargi a donné sans réserve son accord pour l'ouverture provisoire.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité pour l'implantation d'un marché sans redevance symbolisant sa volonté de favoriser et conserver le commerce de proximité.

Dans ce domaine, Mme VERCRUYSSSE informe le conseil municipal que le fleuriste installé dans la commune ne souhaite plus travailler avec la municipalité pour des raisons qui lui sont propres.

M Lehmann fera le point avec les gagnants du concours des maisons fleuries pour savoir si les bons d'achat ont bien été honorés.

AVANCEMENT DE GRADE DU PERSONNEL

Monsieur Le Maire donne les informations et les modalités d'avancement, Mme Rozeaux et M Garat remplissent les critères pour cette année.

Vote pour à l'unanimité le taux de promotion 100% pour les deux grades concernées à savoir Rédacteur principal et Educateur des A.P.S Ppal de 1^{ère} classe.

INFORMATIONS DIVERSES

Feux tricolores RD1017 : M MESSIO informe les membres du conseil municipal que depuis février, l'entretien des feux tricolores est à la charge de la commune suivant l'accord passé.

Monsieur POULAIN demande à qui il convient de s'adresser en cas de panne et Monsieur MESSIO répond que lors de la première année il faudra s'adresser à l'entreprise qui a

effectué les travaux de remise aux normes soit INEO. Le coût de fonctionnement en électricité avec les leds serait de 90 €/an.

M Le Maire informe qu'une réunion du Conseil Général dans le cadre du plan départemental de l'habitat est organisée le jeudi 22 mars à Clermont.

Une information sur le dispositif « participation citoyenne » est distribuée, 2 communes de l'Oise sont pilotes Clermont et Agnetz. Après une période de 6 mois, une décision sera prise par les services de la Préfecture pour une extension éventuelle du dispositif.

Monsieur WRZOCHOL indique le mauvais état du calvaire à la sortie nord de la commune, après vérification, celui-ci se situe sur la commune de Bazicourt.

M Laurent informe que les travaux de rénovation peinture à l'école ont débuté au cours des dernières vacances de février et se poursuivront aux prochaines vacances d'avril, ils sont réalisés par notre service technique.

M BARRUET avise le Conseil Municipal que les défibrillateurs ont été installés.

Fin de séance 22h30